



07 AOUT 2026

COMMUNIQUE N° 2026 00000031 MESRI/SG/UNB/P

**PORTANT APPEL A CANDIDATURES POUR LE RECRUTEMENT D'ETUDIANT.E.
S EN MASTER DE SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS
AU TITRE DE L'ANNEE ACADEMIQUE 2026-2027**

Le Président de l'Université Nazi BONI porte à la connaissance du public qu'il est ouvert au titre de l'année universitaire 2026-2027 à l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences de la Vie et de la Terre (UFR SVT) le recrutement d'étudiant.e.s pour le Master de sécurité sanitaire des aliments.

La formation dure deux ans (4 semestres) et se déroule en présentiel.

I. Conditions de candidature

Peut faire acte de candidature, toute personne remplissant l'une des conditions ci-après :

- être titulaire d'une licence en Sciences biologiques (Biologie) ou tout autre diplôme académique jugé équivalent ;
- être titulaire d'une licence en Nutrition Humaine ou tout autre diplôme académique jugé équivalent ;
- être titulaire d'une licence en Industrie Agroalimentaire ou tout autre diplôme académique jugé équivalent ;
- être titulaire d'une licence en Biochimie ou tout autre diplôme académique jugé équivalent.

Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- un formulaire de cursus rempli (à télécharger à partir de l'adresse <https://www.campusfaso.bf/formations/candidature>) ;
- un extrait d'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité ;

- un curriculum vitae daté, signé (2 pages maximum) ;
- une copie légalisée d'un document officiel d'identité (passeport, carte nationale d'identité, ...) ;
- les copies légalisées des diplômes obtenus à partir du bac y compris ;
- les copies légalisées des relevés de notes des six semestres de la licence (à joindre en un seul fichier sur la plateforme) ;
- une lettre de motivation (1 page maximum) ;
- une autorisation de l'employeur pour les professionnels ;
- un engagement légalisé à se soumettre au régime des études et aux modalités de contrôle des connaissances en vigueur d'une part, et à s'acquitter des frais de formation d'autre part (*formulaire à télécharger sur la plateforme Campusfaso*).

II. Soumission des dossiers de candidature

La soumission des dossiers de candidature se fera en ligne sur la plateforme Campusfaso (<https://www.campusfaso.bf/formations/candidature>) du **10 août au 10 septembre 2026 à 23 h 59 UTC**. Pour ce faire, chaque candidat devra se connecter au site <https://www.campusfaso.bf> dans la rubrique candidature en vue de déposer son dossier sur la plateforme.

La validation de la candidature est conditionnée par le paiement des frais d'examen de dossier qui s'élèvent à quinze mille cinq cents (15 500) F CFA payables sur la plateforme Campusfaso par Fasoazerka, Coris Money, Moov Money ou Orange Money. Tout dossier incomplet sera rejeté.

III. Sélection, publication des résultats et début des cours

La sélection des candidats se fera sur examen de dossier par le Comité pédagogique du Master. Les résultats seront publiés au plus tard le **25 septembre 2026** par notification dans les boîtes e-mails et par affichage. Le début des cours est prévu pour le **1^{er} octobre 2026**.

NB.

- L'admission définitive est subordonnée au dépôt d'un dossier physique du candidat sélectionné au secrétariat de la Direction de l'UFR-SVT ;
- L'Administration se réserve le droit de déclarer l'appel à candidature infructueux au regard du nombre minimal de candidats retenus qui doit être de quinze (15)

IV. Frais d'inscription et de formation

Les frais d'inscription et de formation sont établis comme suit :

Niveau	Nature des frais	Etudiants Salariés de la zone UEMOA	Etudiants de la zone hors UEMOA
M1	Inscription universitaire	51 500 F CFA	251 500 F CFA
	Frais de formation	-	-
M2	Inscription universitaire	51 500 F CFA	251 500 F CFA
	Frais de formation	600 000 F CFA	700 000 F CFA

Les frais d'inscription universitaire sont payables obligatoirement en une tranche sur Campusfaso pour confirmer l'inscription après admission.

Les frais de formation payables obligatoirement en une tranche sur campusfaso, en 2^{ème} année, sont exigées avant la soutenance du mémoire.

NB : Aucun frais n'est remboursable.

Ampliation : large diffusion

Le Président

Pr Hassan Bismarck NACRO
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon
Officier de l'Ordre des Palmes académiques